

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 517844/512622

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

SC38026 – 72/29/24

**LA CONFÉRENCE DE L'UNION**

**12 novembre 2020**

**Addis-Abeba, Éthiopie**

**Assembly/AU/OSP/Dec.1(11-20)**

Original: Anglais

**DÉCISION ADOPTÉE SUR PLATE-FORME VIRTUELLE SUIVANT UNE  
PROCÉDURE D'APPROBATION TACITE**

**RELATIVE À L'ORGANISATION DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> SESSIONS  
EXTRAORDINAIRES DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION  
RESPECTIVEMENT CONSACRÉES À LA ZLECAF ET AU THÈME  
« FAIRE TAIRE LES ARMES »**

**DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> SESSIONS  
EXTRAORDINAIRES DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION RESPECTIVEMENT  
CONSACRÉES À LA ZLECAF ET AU THÈME « FAIRE TAIRE LES ARMES »**

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** les Décisions *Assembly/AU/Dec.751(XXXIII)* et *Assembly/AU/Dec.755(XXXIII)* adoptées lors de sa 33<sup>e</sup> session ordinaire en février 2020, à Addis-Abeba (Éthiopie), dans laquelle la Conférence a décidé de tenir consécutivement, le 30 mai 2020, en Afrique du Sud, sa 13<sup>e</sup> session extraordinaire consacrée à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et sa 14<sup>e</sup> session extraordinaire dédiée au thème « Faire taire les armes »;
2. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la Décision *Assembly/AU/OSP/Dec.1(06-20)II* adoptée sur plate-forme virtuelle suivant une procédure d'approbation tacite le 17 juin 2020, dans laquelle la Conférence a décidé de tenir consécutivement sa 13<sup>e</sup> session extraordinaire consacrée à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et sa 14<sup>e</sup> session extraordinaire dédiée au thème « Faire taire les armes » en Afrique du Sud le 5 décembre 2020 ;
3. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la recommandation émise par le Bureau de la Conférence, compte dûment tenu de la situation engendrée par la pandémie de COVID-19, de tenir sur plate-forme virtuelle, les 5 et 6 décembre 2020, les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> sessions extraordinaires de la Conférence, respectivement consacrées à la ZLECAf et au thème « Faire taire les armes » et précédées d'une réunion du Conseil exécutif le 2 décembre 2020 et des réunions préparatoires du COREP les 19 et 25 novembre 2020 ;
4. **SOULIGNE** l'importance des questions à débattre lors des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> sessions extraordinaires et **DÉCIDE** de leur accorder l'attention requise ;
5. **DÉCIDE** de tenir sur plate-forme virtuelle la 13<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence consacrée à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) le 5 décembre 2020 et la 14<sup>e</sup> session extraordinaire de la conférence dédiée au thème « Faire taire les armes » le 6 décembre 2020 ;
6. **DEMANDE** au Conseil exécutif et au Comité des représentants permanents (COREP) de tenir des réunions préparatoires les 19 et 25 novembre 2020 et le 2 décembre 2020 respectivement ;
7. **ENJOINT À** la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation harmonieuse des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> sessions extraordinaires de la Conférence et des réunions préliminaires du COREP et du Conseil exécutif aux dates susmentionnées.